



## Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE** des Personnels de Préfecture

### COMMUNIQUÉ

Le syndicat national FORCE OUVRIERE des personnels de préfecture, majoritaire, est profondément choqué et scandalisé par le procès fait aux personnels de préfecture œuvrant dans les services de la naturalisation au sein des préfectures.

Par les attaques dont ils font l'objet, relayées dans le journal La Croix du 28 février 2008, émanant d'un collectif d'une soixantaine de chercheurs et d'une certaine organisation syndicale, la CFDT pourtant également représentative en préfecture, ce sont la probité, l'impartialité et l'intégrité des fonctionnaires de préfecture qui sont remises en cause, de surcroît avec une virulence insupportable.

Au même titre que les 160 agents de l'administration centrale de la sous-direction des naturalisations de Rezé (Loire-Atlantique), les milliers de personnels de préfecture démontrent au quotidien sur le terrain, leur professionnalisme, leur compétence juridique et leur sens aigu du service Public, qui sont connus et reconnus !

Ils exercent leurs missions au plus proche de l'utilisateur dans les départements, sur l'ensemble du territoire, dans des conditions dont la difficulté s'accroît d'année en année à cause des suppressions d'effectifs (-500 emplois équivalent temps plein travaillé en préfecture ces 3 dernières années).

Le responsable de la CFDT préconise « *d'alléger l'étape préfectorale* (donc le dégraissage des effectifs de préfecture !) puisque la « *déconcentration exigera d'augmenter le personnel des préfectures* » et « *coûtera plus cher* ».

De par ces déclarations, la CFDT s'inscrit donc dans une logique de suppression du plus grand nombre de fonctionnaires, tout en prônant une administration qui s'éloigne du citoyen.

De plus, oser dire que les disparités constatées en termes de délais sont « *le fait des préfectures* » et que « *la déconcentration risque de renforcer le clientélisme* » est insultant pour les agents de préfecture qui s'emploient tous les jours à rendre le meilleur service de proximité aux usagers qu'ils reçoivent.

Seul le déploiement sur le territoire de moyens humains et matériels suffisants en fonction de l'importance de la population concernée permettrait d'améliorer les délais d'attente et d'instruction des demandes ! Les agents de préfecture ne sont pour rien là dedans !

Au lieu de défendre leur pré carré, en faisant s'affronter les personnels les uns contre les autres, en dénigrant le travail des agents des préfectures et en tentant de les décrédibiliser, les représentants de la CFDT feraient mieux de se serrer les coudes et de combattre à nos côtés la casse des services publics.

La mobilisation massive d'hier, couronnée de succès, pour la sauvegarde du service public du permis de conduire, à l'appel du SNICA-FO, en est la parfaite illustration !

Secrétariat Général : 8, rue de Penthièvre - 75008 PARIS  
Tél. 01 40 07 62 91 (ou 62 92, ou 62 93) - Fax 01 40 07 10 22  
Adresse postale : B.P. 646.08 - 75367 PARIS Cedex 08

E-mail : fo-prefectures@interieur.gouv.fr

Site intranet : <http://fo-prefectures.ext.mi> - Site internet : <http://www.fo-prefectures.com>

FORCE OUVRIERE, lors d'une réunion au ministère de l'immigration le 12 février 2008 avec les représentants des personnels concernés, a effectué une proposition intermédiaire de déconcentration, qui vise à concilier à la fois les intérêts des usagers et ceux des personnels de préfecture et du service de la nationalité de Rezé.

Nous nous sommes fondés sur un rapport récent rendu par l'inspection générale de l'administration qui fait apparaître que 90% des avis favorables émis par les préfets étaient suivis d'une décision conforme par les services centraux.

En confiant désormais au préfet le pouvoir d'accorder la naturalisation ce seraient désormais 100% des avis favorables qui se transformeraient en décision de naturalisation.

La question sensible qui apparaît nettement, y compris dans l'appel des chercheurs, concerne plus particulièrement les décisions de refus. FO a donc proposé que le préfet, après instruction, ne puisse émettre comme aujourd'hui, qu'un avis, la décision finale restant du ressort de l'administration centrale.

La secrétaire générale du ministère de l'intérieur, a indiqué le 22 février lors d'une réunion d'information sur la RGPP que la proposition formulée par FO recueillait son agrément.

Refusant la logique uniquement comptable de réduction drastique des effectifs et des moyens des services de l'Etat voulue avec la mise en œuvre de la RGPP, FORCE OUVRIERE continuera son combat pour la sauvegarde des Services Publics Républicains dans l'intérêt de nos concitoyens et des fonctionnaires et agents publics que nous défendons.

FORCE OUVRIERE s'interdit de rentrer dans la spirale infernale d'affrontement entre salariés, initiée par certains à des fins purement corporatistes, et dénoncera toute tentative allant dans ce sens.

Pour nous faire entendre, à FORCE OUVRIERE, nous sommes, plus que jamais, libres, indépendants, déterminés !

Fait à Paris, le 29 mars 2008

